

# U.72 enjeux

n°136

EDUCATION . RECHERCHE . CULTURE . TRAVAIL . EMPLOI . JUSTICE . TERRITORIALE

## EDITO

Au moment de terminer l'écriture de ce bulletin, la plus grande incertitude règne sur les modalités d'un troisième confinement dont le principe semble pourtant arrêté. La campagne de vaccination dont on espérait qu'elle endiguerait la crise, débutée avec retard, trop lente, ne permet pas la maîtrise des virus. La crise s'étale dans le temps : décès, maladies graves, détresses psychologiques, chômage, précarité, absence de perspective pour la jeunesse lourdement impactée... Nous avançons de restrictions en restrictions, dans un court terme impuissant à changer la donne. Barbara Stiegler appelle cela "le continent mental de la Pandémie".

Mais, si l'on veut déjouer la terrible prédiction de Gramsci "Le vieux monde se meurt, le nouveau est lent à apparaître, et c'est dans ce clair-obscur que surgissent les monstres", alors il est temps de se mobiliser et de peser collectivement pour inventer et imposer un "après-crise" désirable, socialement juste, culturellement ouvert, protecteur du climat et de la biodiversité, émancipateur. La démarche "plus jamais ça" est un élément d'espoir en ce sens, ainsi que les combats pour l'accueil des migrants, pour l'égalité Homme Femme, pour la régulation démocratique du pouvoir numérique, pour l'existence de l'art et de la culture, pour l'école publique.

Nous avançons aussi vers des échéances électorales qui ne nous laissent pas beaucoup de temps pour agir. Dans les mois qui viennent les tenants du remboursement de la "dette COVID" auront médias et micros ouverts pour asséner la nécessité de réduire encore les dépenses publiques. Mais les métiers de l'humain sont déjà tant pressurés par le dogme managérial de faire toujours plus avec toujours moins, qu'aller plus loin en ce sens revient à les détruire. Faire parler les métiers, les réalités professionnelles, c'est un enjeu majeur pour la FSU, ce qu'elle fait dans ce bulletin avec les agent-es des parcs nationaux, les ATSEM, et aussi les délégués CHSCT.

Il ne faut donc plus tarder à faire valoir la préparation d'un autre avenir. Et cela passe par des actions, même si le régime sanitaire que nous subissons rend difficile la mobilisation. De nouvelles formes de manifestation prennent corps, qui engagent les corps, les sensibilités. Mais le fond du progrès social reste le nombre de participant-es, et la convergence des idées et des luttes.

**Alors à bientôt, sur le pavé de l'intervention citoyenne.**

FSU

U.72

FSU 72 - 29 place d'Alger 72000 LE MANS

Dispensé de  
timbrage  
Le Mans CTC  
Déposé le  
29 mars 2021

SITE DE DEPOT  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO :

- P2 De la démocratie en Pandémie
- P3 États généraux "Plus jamais ça"
- P4 Situation intolérable des jeunes étrangers
- P5 Égalité Femmes/Hommes
- P6 Neutralité du Net
- P7 L'alarme des Parcs Nationaux
- P8 Métier d'ATSEM. Témoignage
- P9 Loi TFP et CHSCT
- P10 Retour sur la mobilisation du 20 mars  
jeunesse, sécurité globale, culture
- P10 Retraite. Mobilisation le 31 mars
- P11 Terre de mission
- P12 6 avril  
Action Fonction Publique
- P12 8 avril  
Grève contre la précarité des AESH

Trimestriel - 0.50 €

n°136 - mars 2021

# LA FSU : UNE ACTUALITÉ EN RÉFLEXION.

## DE LA DÉMOCRATIE EN PANDÉMIE

Barbara Stiegler, philosophe, professeure à l'université Bordeaux-Montaigne, fait paraître un opuscule "Tracts Gallimard" : De la démocratie en pandémie. En exergue elle écrit : ceci n'est pas une pandémie... Il s'agit plutôt d'une "syndémie", maladie causée par les inégalités sociales et par la crise écologique entendue au sens large.

### Extrait introductif au livre :

Plongés dans ce continent mental de la Pandémie, qui entrave la critique et qui tue le réveil des aspirations démocratiques, nos esprits sont comme occupés. Il nous reste néanmoins deux armes : la diffusion de l'éducation et le rappel du droit, celles qui furent, justement, le bras armé de notre République. Ici se dessine, dans les temps obscurs que nous traversons, une mission historique pour les enseignants, les soignants, les chercheurs, les juristes et plus généralement tous les fonctionnaires qui doivent leur protection et la stabilité de leur statut à cette même République : celle de ne pas réitérer "l'étrange défaite" des clercs et des savants, si bien décrite par Marc Bloch dans son témoignage sur la débâcle.(...)

A chaque fois, nous essaierons de montrer (...) qu'il y avait, qu'il y a et qu'il y aura, pour quelques temps encore, des alternatives et de formidables occasions de reconstruction.

### Extrait d'un article de l'Humanité du 4/12/2020

*L'inflation de lois sécuritaires et liberticides est-elle en train de rompre le contrat social entre les citoyens et ceux qui gouvernent ?*

**Barbara Stiegler** : Je pense que le contrat social est rompu depuis bien longtemps mais la rupture n'apparaît clairement que depuis quelques années. Jusqu'au tournant des années 2000, le néolibéralisme a fonctionné sur une «fabrication du consentement», théorisée dès les années 1930 par l'un de ses inspirateurs, Walter Lippmann, et cela a plutôt bien marché. En France, cela a permis aux gouvernants de détourner l'État social, pour le faire passer en gros d'un système fondé sur la solidarité à une machine à pro-

duire de la compétition. Cela s'est fait le plus souvent sur un mode insidieux, invoquant une adaptation impérative à l'ordre mondial, nouveau sens de l'histoire que la plupart des citoyens ont cru pendant longtemps inéluctable.

Or si les néolibéraux votent aujourd'hui des lois sécuritaires et liberticides qui encouragent les violences policières, c'est parce que le consentement à ce projet ne fonctionne plus. L'accumulation des crises auxquelles mène la mondialisation –écologique, économique, financière, sociale, politique et aujourd'hui sanitaire – conduit les citoyens à refuser ce qu'ils avaient pendant longtemps accepté. Incapables d'abandonner leur agenda, les gouvernements néolibéraux continuent pourtant de déployer leur programme, quitte à le faire contre leur peuple. Et c'est parce qu'ils s'attendent, dès la sortie de l'état d'urgence, à la reprise des mouvements sociaux qu'ils sont en train d'accumuler cet arsenal sécuritaire. Les explications électoralistes (Macron chasse sur les terres du Front national, Darmanin veut plaire aux syndicats de police) ont certes leur intérêt, mais elles ne disent rien de ce tournant historique fondamental : le néolibéralisme, parce qu'il ne marche plus au consentement, a désormais décidé de s'imposer par la violence.

*Considérez-vous que le quinquennat d'Emmanuel Macron avec sa surenchère sécuritaire et ses dérives liberticides ouvre la marche pour l'extrême droite en 2022?*

**Barbara Stiegler**: Je me refuse à toute prophétie car cela désarme la pensée et l'action. Mais ce qui est certain, c'est que l'arsenal mis en place ne pourrait que faciliter la tâche de l'extrême droite, au point que certains se demandent si le basculement dans un régime autoritaire n'a pas déjà eu lieu. On parle beaucoup, et

avec raison, des violences policières. Mais on ne parle pas assez de la répression qui s'exerce dans la fonction publique, avec la caporalisation des métiers de soin et d'éducation. Tandis que le président de la République assimile les soignants à des soldats soumis à son commandement, le ministre Blanquer organise une répression inédite contre les professeurs du secondaire qui osent contester ses réformes, poursuivant la mise au pas des professeurs des écoles initiée sous la présidence de Nicolas Sarkozy. Et c'est dorénavant l'enseignement supérieur qui est visé, accusé de faire le nid de l'islamo-gauchisme et de la remise en cause des «valeurs de la République», au moment où on lui impose une loi sur la recherche (LPR) qui met l'université et la science sous tutelle des forces dominantes, économiques et politiques.

Ces phénomènes, peu médiatisés, disent eux aussi quelque chose du basculement dans un régime autoritaire gouvernant par la peur et nous rappellent les pires heures de l'histoire. Ils donnent, à mon avis, une mission historique aux métiers de savoir et de service public. Puisque nous ne sommes pas encore menacés de prison, et puisque certains d'entre nous sont encore protégés par leur statut d'agent public, il me semble que nous avons le devoir d'entrer collectivement en résistance et de réinventer de nouvelles formes de grève, qui ne s'exercent pas contre nos patients, nos élèves ou nos étudiants, mais contre l'entreprise managériale et politique de destruction de nos métiers. La grève, le sabotage, la manifestation, le blocage : toutes ces armes traditionnelles de la lutte doivent être entièrement repensées pour être mises au service de la défense du bien commun et de l'ensemble des citoyens.

# NOURRIR LE DÉBAT PUBLIC, UNE URGENCE PORTÉE PAR LES ORGANISATIONS ENGAGÉES DANS LE "PLUS JAMAIS ÇA"

## Plan de relance du gouvernement : ni social, ni écologique

Avec 100 milliards d'euros, Jean Castex annonce une série de mesures pour relancer l'économie française après le confinement. Il ne fait en réalité que répondre aux demandes du MEDEF, sans répondre aux urgences sociales que connaît le pays et à la nécessaire bifurcation écologique.

L'orientation générale de ce plan est un soutien aux entreprises, y compris les plus grosses qui n'ont pas toutes des problèmes de trésorerie. Ce sont donc 20 milliards, un cinquième du plan, qui seront consacrés à la réduction des « impôts de production ». Cette baisse d'imposition était déjà en gestation avant la crise du covid et est une demande déjà ancienne du MEDEF.

Pourtant, les politiques antérieures de réduction de la fiscalité des entreprises ont rarement favorisé les investissements utiles, et ont surtout servi les profits des actionnaires.

Ces aides ne sont assorties d'aucune conditionnalité sociale ou environnementale. Elles ne seront d'aucun secours pour sauver les salarié·e·s des cen-

taines de milliers de licenciements en cours ou à venir et risquent d'abonder des activités incompatibles avec les limites planétaires.

Couplée à une interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des profits, une sécurité sociale professionnelle associée à un nouveau statut du salarié pourrait à contrario assurer un maintien des droits et des revenus des salarié·e·s menacé·e·s.

La relance de l'emploi par l'embauche d'agents publics n'est pas non plus envisagée, alors que le service public fait partie des « amortisseurs » de crise sociale dont l'effet est reconnu depuis la crise de 2008 et que la bifurcation écologique nécessite un accompagnement fort de l'État pour que la volonté politique affichée se décline en mesures concrètes.

De même, les sommes allouées aux minimas sociaux et aux personnes les plus précaires sont ridicules par rapport à ce qui est offert aux entreprises : Un milliard d'euros (hausse de l'allocation de rentrée et repas à un euro en restaurant universitaire, aide aux associations et à l'hébergement d'urgence)... soit 1% du budget du plan de relance !

La baisse de la fiscalité sur les entreprises et l'absence de réforme fiscale qui s'attaquerait aux profits, est aussi un obstacle pour mettre en œuvre une transformation écologique de la société. Elle prive un peu plus les collectivités de fonds pour modifier en profondeur les modes de transports, de production, d'agriculture ou de logement, autant qu'elle empêche de développer les services publics qui ont pourtant montré leur importance ces derniers mois. Elle rend d'autant plus difficile la création des centaines de milliers de nouveaux emplois, non délocalisables nécessaires pour la transition écologique et les services non marchands.

Aux côtés des mouvements populaires et citoyens, nos associations et syndicats ont des propositions à faire et des combats à mener. Oui, il y a des alternatives au capitalisme néolibéral, productiviste et autoritaire, et ces alternatives sont crédibles, désirables et réalisables.

Les mesures d'urgence du collectif unitaire « Plus Jamais Ça » constituent de premières pistes en ce sens. Elles sont amenées à s'enrichir au fil des mobilisations que nous mènerons collectivement.

## PROCESSUS DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE « PLUS JAMAIS ÇA » NOTE DE CADRAGE

« Plus Jamais Ça ! » est un collectif national créé suite à la publication d'une tribune le 27 mars 2020. Depuis, cela s'est concrétisé par : Une pétition dépassant les 180 000 signatures ; Une mobilisation en commun à l'occasion de la fête du 1<sup>er</sup> mai ; La publication d'un « plan de sortie de crise » le 26 mai avec 34 propositions destinées à nourrir le débat public et à évoluer au gré de leur confrontation avec les réalités du terrain.

### 1. Objectif

L'objectif des États généraux est triple :

1. Renforcer et amplifier la création de collectifs locaux en favorisant les convergences entre des organisations différentes dans leurs histoires, leurs cultures et leurs modes d'organisation. Ceci afin de développer des actions communes et un rapport de force local et national. A ce jour, on compte une trentaine de collectifs locaux.
2. Faire remonter des avis de Collectifs locaux sur le « plan de sortie de crise » les 28 et 29 mai 2021 à la Bourse du travail pour rédiger un « Plan de transformation sociale, écologique et démocratique » enrichi par les collectifs locaux et validé par la trentaine d'organisations membres du Collectif.
3. Peser dans les débats politiques, au-delà des échéances électorales pour faire entendre les revendications des mouvements sociaux et environnementaux.

### 2. Méthode

- Diffuser un « outil » permettant de clarifier les objectifs des collectifs locaux et de faire remonter des propositions d'amendements au « plan de sortie de crise ». Cet outil doit être diffusé au niveau local des organisations et aux collectifs locaux existants.
- Il propose quelques principes pour l'animation des collectifs locaux ;
- Il propose 4 orientations pour clarifier la stratégie d'actions locales<sup>1</sup>. Les collectifs locaux peuvent porter d'autres formes d'actions tant que l'horizon - bâtir une société sociale, écologique et démocratique - est commun. L'enjeu est de dépasser des divergences mineures et en réalité souvent stériles afin de pouvoir se mettre d'accord sur ce qui rassemble ;

1. Appuyer une ou plusieurs organisations qui luttent déjà contre une injustice  
2. Contribuer à développer le rapport de force concernant une ou plusieurs revendications de PJC  
3. Débattre plus largement des valeurs et des principes d'un projet de société alternatif  
4. Expérimenter directement d'autres formes d'actions collectives et d'expériences (production, consommation...)

→ Il propose un outil permettant de commenter, critiquer, enrichir le plan de crise. Une discussion est en cours pour évaluer dans quelle mesure la remontée d'information pourrait se faire directement via un logiciel de la CGT. Cela fera le matériau pour rédiger le « plan de transformation sociale, écologique et démocratique ».

- Rédiger une version « zéro » du plan de transformation sociale et écologique à partir des remontées des collectifs locaux et des apports des différentes organisations membres nationales de PJC. Cette version identifiera les apports et les questions à approfondir.
- Réunion physique à Paris à la Bourse du travail les 28 et 29 mai 2021 avec des délégué·e·s des collectifs locaux et des organisations nationales. Ces délégations devront être constituées dans le respect de la parité, de la diversité des personnes et des organisations.
- A la suite de ces États généraux, le collectif Plus Jamais Ça produira une nouvelle version du plan de transformation sociale, écologique et démocratique basé sur les débats des collectifs locaux au cours des États généraux et validé par le collectif national et les organisations qui le composent.
- L'université d'été des mouvements sociaux, du 18 au 22 août 2021 à Nantes, sera l'occasion de présenter et diffuser largement le plan de transformation sociale, écologique et démocratique définitif

### 3. Organisation

Un groupe de travail a été mis en place composé de la CGT, FNE, Greenpeace, Attac, Aequitaz, Emmaüs pour faire des propositions au comité de pilotage de Plus Jamais Ça. Si nous voulons réussir à tenir ces échéances, nous avons besoin que des personnes viennent renforcer ce groupe et se répartir différentes fonctions :

- logistique : organisation concrète des journées des 28 et 29 mai 2021
- animation : programme des journées des 28 et 29 mai 2021
- rédaction : travail de collecte et de synthèse des retours des différents collectifs locaux
- communication interne et externe
- processus préalable de préparation, il semble nécessaire de :
  - prendre contact avec les collectifs locaux pour échanger en direct sur les États généraux et leur préparation locale (répartition des 30 collectifs pour la prise de contact)
  - envoyer un questionnaire aux collectifs pour recenser les difficultés et les thèmes
  - prévoir une réunion Zoom avec une personne/collectif pour la préparation (fin février, début mars ?)
- mettre à jour la carte des collectifs : <https://plus-jamais.org>

### 4. Calendrier

- 20 février : Communication interne et externe sur les États généraux de Plus Jamais Ça
- 2 mars : Réunion préparatoire avec les collectifs locaux à 20 h : réunion Zoom : <https://zoom.us/j/98958990169?pwd=T3Z5c2MxMVRjajFR5kZSUl4VkwZz09>  
ID de réunion : 989 5899 0169 - Code secret : 821762
- 1<sup>er</sup> mai : Fin des remontées et travail de synthèse
- 28 - 29 mai : États généraux à la Bourse du travail à Paris
- 18 - 22 août : Université d'été des mouvements sociaux. Présentation du plan.

A l'origine : un appel pour la justice sociale et le climat lancé par les 8 organisations ci-dessous dans les colonnes du JDD le 18 janvier 2020.



Cette alliance inédite a abouti à la rédaction d'une tribune « Plus jamais ça ! » durant le confinement, puis au lancement d'une pétition « Plus jamais ça, signons pour le jour d'après » avec les organisations ci-dessous qui nous ont rejoint progressivement.



**28 et 29 Mai 2021  
ÉTATS GÉNÉRAUX PJC  
Bourse du travail PARIS**

**18 au 22 août 2021  
UNIVERSITÉ D'ÉTÉ  
des mouvements sociaux**

# SITUATION INTOLÉRABLE DES JEUNES ÉTRANGERS ARRIVÉS SEULS EN FRANCE

Expression d'une citoyenne engagée dans le Réseau Education Sans Frontières

Une cinquantaine de jeunes maliens, guinéens, ivoiriens, sont plongés aujourd'hui dans un total désespoir et une précarité absolue, à cause de l'acharnement d'une Préfecture particulièrement zélée à ne pas leur reconnaître le droit de vivre en autonomie par le travail, dans la dignité à laquelle ils aspirent tant !

On se plaît à nous expliquer que ces enfants sont venus réaliser leurs rêves et profiter de l'opulence européenne !

Faut-il rappeler les conditions terribles qu'ils ont fui en quittant leur pays (misère, impossibilité d'accéder à l'école faute de moyens de leur famille, travail précoce, maltraitance, conflits, guerre...)?

Faut-il rappeler que leur migration s'est d'abord faite dans les villes proches de leur village, puis à travers les pays limitrophes, poussée par quelques journées de travail pour manger par ci, et l'opportunité offerte par un chauffeur poids lourd par là ?

Faut-il rappeler que chemin faisant, ils se sont fait enrôler, faits prisonniers pour soudoyer leur famille, traiter comme des chiens au Maroc, vendre comme des esclaves en Lybie et contraindre, le pistolet sur la tempe, de monter dans le zodiac qui allait les embarquer pour l'Italie ou l'Espagne ?

Faut-il rappeler qu'ils sont restés debout malgré les traumatismes inimaginables accumulés ?

Il sont arrivés mineurs (certains moins de 16 ans, 16 ou 17 ans) au Mans, ont été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, ont réalisé une scolarité de manière à faciliter leur intégration et à leur faire acquérir une qualification professionnelle. Certains ont appris leur métier grâce à un apprentissage.

Et cette scolarité leur a réussi, autant qu'au groupe-classe

auquel ils appartenaient ou aux collègues de travail, tant les enseignants et leurs employeurs témoignent de leur réel investissement, d'une motivation à toute épreuve..., et il en faut quand on pense aux conditions de vie et d'accompagnement qui sont les leurs en Sarthe !

Ils se sont qualifiés : bouchers, chaudronniers, menuisiers, maçons, cuisiniers, serruriers-métalliers, peintres... sur des métiers pourtant en tension car les candidats manquent.

**La Préfecture de la Sarthe préfère laisser des petites entreprises s'essouffler, rater des marchés faute de salariés, plutôt que de laisser les jeunes migrants occuper une place laissée pourtant vacante : il ne faudrait pas laisser penser que leur présence est désirable !**

Quelques itinéraires, tous brutalement stoppés pour les mêmes raisons :

M., guinéen, arrivé à 16 ans, un CAP maçon acquis, papa d'un enfant d'un an et qui a reçu, plus d'un an après sa demande, une invitation à déposer une nouvelle demande faute d'avoir pu traiter son dossier !! Contrairement à ce que la loi impose pourtant aux Préfectures, on ne lui a donné aucun récépissé donnant lieu à pouvoir travailler lors de l'année d'attente.

O., guinéen, CAP Agent de Propreté et d'Hygiène, passionné de la relation avec les personnes âgées qui lui ont trouvé des talents pour les accompagner ! Im-

possible d'aller travailler à leurs côtés, faute de titre de séjour attendu depuis 2 ans !

M., guinéen, bachelier professionnel avec une mention très bien, remarqué par la Présidente de Région pour cette réussite mais qui ne peut bénéficier de « la bourse au mérite » généreusement donnée aux autres, car il n'a pas de titre de séjour !

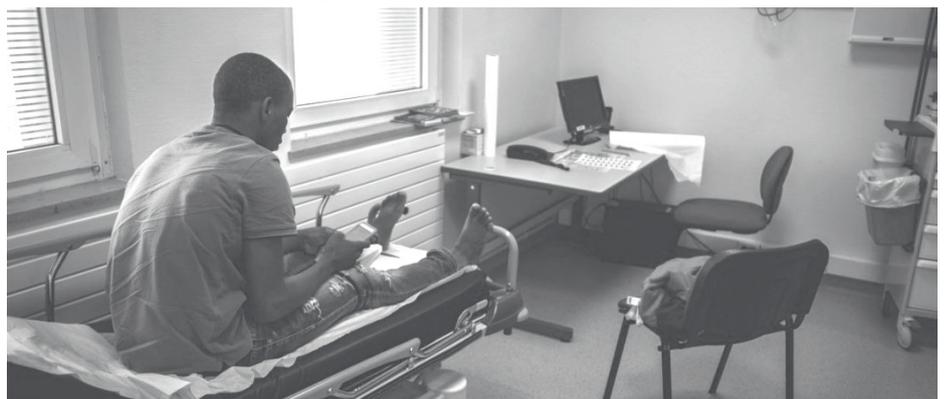
O., guinéen, arrivé quand il avait à peine 17 ans, 2 CAP en poche, un contrat en alternance lui permettant de poursuivre sa qualification dans une entreprise prête à l'accueillir et une belle mobilisation de son club de foot sur les réseaux sociaux après qu'il ait reçu une Obligation de quitter le territoire français !

Certains d'entre eux ont été maintenus, malgré leur refus de titre de séjour, dans leur emploi grâce à leur patron qui a accepté de prendre des risques ; ils ont fini leur apprentissage et sont maintenant en CDD long ou CDI.

Leurs employeurs continuent à payer l'URSSAFF, eux paient leurs cotisations salariales, déclarent et paient leurs impôts.

Mais ils n'ont eu accès à aucun droit à compensation quand, à cause du Covid, l'activité a diminué de moitié, faute de titre de séjour !

**Et on voudrait nous faire croire qu'ils sont délinquants !**



## LES FEMMES : PLUS NOMBREUSES ET MOINS PAYÉES !

Le bilan social du Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports est riche d'enseignements quant à l'égalité femmes hommes : on y apprend ainsi que 70 % des enseignants sont des enseignantes, et que la proportion de femmes diminue inversement au salaire et au niveau d'enseignement.



Ainsi les femmes représentent 84 % des professeur.es des écoles, 65 % des certifié.es, 54 % des agrégé.es, mais seulement 38 % des professeur.es du

supérieur !

Le recours au temps partiel de droit pour élever un enfant est utilisé par 29 % des enseignantes à temps partiel et seulement 16 % des hommes).

Parmi les enseignants non titulaires, les femmes sont plus concernées que les hommes par le travail à temps incomplet : 23 % contre 19 % pour les hommes.

Dans le premier degré, les enseignantes sont moins souvent chargées de la direction d'une école, tandis que dans le second degré, elles effectuent moins d'heures supplémentaires.

Coté salaires, le salaire net moyen des femmes demeure inférieur à celui des hommes :

Le salaire net moyen d'un enseignant du premier degré est de 2510 euros, celui de sa collègue est de 2270 euros.

Dans le second degré, l'écart est légèrement plus faible : un enseignant perçoit un salaire net de 2820 euros et une enseignante de 2610 euros.

Seule une partie de l'écart s'explique par le temps partiel ou incomplet, la majeure partie étant liée aux différences d'âge, de corps, de grade, de fonctions et d'exercice d'heures supplémentaires.

Enfin, les femmes partent en retraite légèrement plus tôt que les hommes, mais perçoivent des pensions moindres.

## ÉGALITÉ FEMMES HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La déclinaison de plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique est rendue obligatoire dans chaque ministère avant le 31 décembre 2020.

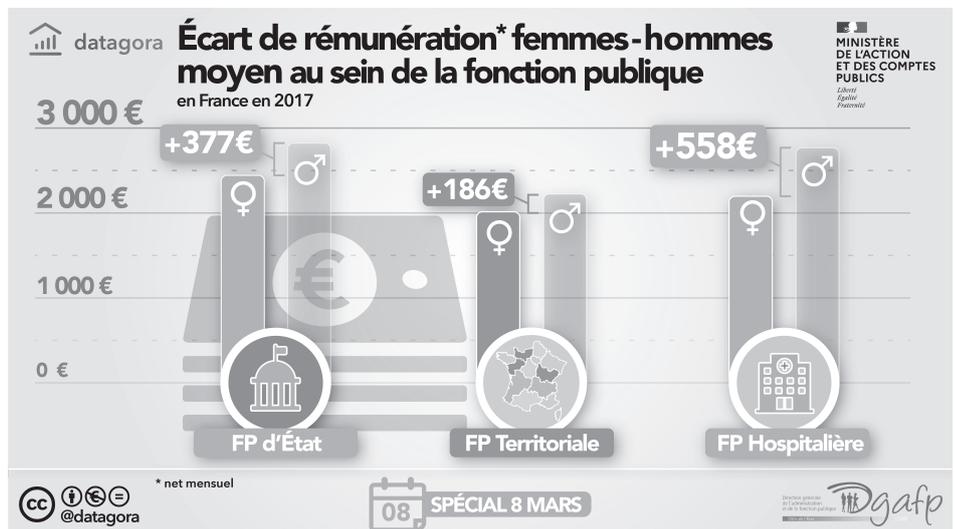
Dans le même temps, la Loi de Transformation de la Fonction Publique affaiblit les instances (CAP et CHSCT) où peut s'exercer réellement le contrôle de la mise en application de ces plans, et réduit en pratique les possibilités d'exercice du droit de regard sur les inégalités et les violences sexistes et sexuelles.

De plus, aucune mesure de résorption des écarts de rémunération n'est mentionnée dans le projet de plan d'actions alors que les femmes, qui représentent 62 % des agent.es de la Fonction Publique, perçoivent toujours des salaires inférieurs de 19% par rapport à ceux des hommes et 13% à temps de travail équivalent. Les femmes sont en effet 4 fois plus nombreuses à travailler à temps partiel et représentent 95 % des agent.es en congé parental, sans compensation suffisante du préjudice en terme de salaire et de retraite.

Enfin, la Loi de Transformation de la Fonction Publique

accentue la précarité des femmes : d'une part en favorisant le recours aux contractuel-les qui sont majoritairement des femmes, le plus souvent avec un salaire faible et des temps partiels imposés, et d'autre part en développant les rémunérations sous

passer la seule mise en place des cellules d'écoutes pour aller vers leur fonctionnement effectif. Les conventions avec les associations professionnelles compétentes dans le domaine doivent se multiplier rapidement sur l'ensemble des établissements et académies



forme de primes ou d'indemnités adossées à des missions ou du travail supplémentaires qui ne concernent pas tous les personnels et qui sont de facto des dispositifs de discrimination faites aux femmes.

Concernant la lutte contre les violences sexuelles et sexualisées, il est urgent de dé-

pour rattraper le temps perdu. L'impunité des agresseurs et la solitude des victimes doivent cesser. Les ministères doivent maintenant mettre en pratique le principe de « tolérance zéro » comme l'exige le protocole d'accord dans la fonction publique.

**Pour la FSU, l'égalité n'est pas une option et il est plus que temps de passer des discours aux actes.**

## LIBERTÉ ET NUMÉRIQUE – PARTIE 2 – LA NEUTRALITÉ DU NET

Dans la première partie de liberté et numérique (cf bulletin FSU72 n°135), nous avons défriché les enjeux généraux qui lient les questions de liberté et de numérique. Nous avons également mis en lumière que l'aphorisme « Si c'est gratuit, c'est vous le produit » est depuis longtemps déjà obsolète tant les outils et algorithmes déployés par les GAFAM (Google Amazon Facebook Apple Microsoft) sont aujourd'hui en mesure de générer de la valeur par l'anticipation de nos agissements futurs, leur permettant alors de vendre de la publicité ciblée. **Julien Cristofoli**

La Neutralité d'internet, ou neutralité des réseaux est un principe fondateur d'internet, essentiel pour nos libertés fondamentales. La notion de neutralité a été théorisée et popularisée par Tim Wu, juriste américain, professeur à la Columbia Law School de New York. Elle signifie que le fonctionnement d'internet doit garantir la libre circulation des contenus sur l'ensemble des réseaux.

### Sur quelle base repose-t-elle?

Si la neutralité du Net a d'abord été une nécessité dès la création des premiers réseaux, ce n'est qu'en 2004, qu'une première déclaration visant à protéger la neutralité du Net a été adoptée par le régulateur des communications aux USA.

L'Europe a quant à elle attendu jusqu'en 2016 pour légiférer et consacrer cette neutralité, notamment parce que dès son arrivée à la maison blanche, D. Trump n'a eu de cesse d'attaquer cette neutralité dans l'intérêt des Fournisseurs d'Accès à Internet.

Voici ce qu'indique l'ARCEP au sujet de la neutralité d'internet :

« Depuis 2016, le législateur européen protège la neutralité du Net, en reconnaissant dans son règlement sur l'internet ouvert :

**-le droit des utilisateurs**  
"d'accéder aux informations et aux contenus et de les diffuser, d'utiliser et de fournir des applications et des services et d'utiliser les équipements terminaux de leur choix, quel que soit le lieu où se trouve l'utilisateur final ou le fournisseur, et quels que soient le lieu, l'origine ou la destination de l'information, du contenu, de l'application ou du service, par l'intermédiaire de leur service d'accès à l'internet".

**-le devoir des fournisseurs d'accès internet** de traiter « tout le trafic de façon égale et sans discrimination, restriction ou

interférence, quels que soient l'expéditeur et le destinataire, les contenus consultés ou diffusés, les applications ou les services utilisés ou fournis ou les équipements terminaux utilisés ».

En France, c'est l'Arcep qui est chargée de sa mise en œuvre, et veille à son respect par les FAI(1). »

### En quoi consiste cette neutralité?

Le principe de la neutralité d'internet « est de garantir l'égalité de traitement et d'acheminement de tous les flux d'information sur internet, quel que soit leur émetteur ou leur destinataire. (2) »

Tout le monde est traité à la même enseigne. C'est la règle générale. Il peut y avoir des différenciations, dans le but d'optimiser certains services lorsque c'est nécessaire. Mais, la pratique est réglementée. Les acteurs trices qui ont les mêmes besoins sont traités de façon égalitaire. Ce sont les mêmes règles pour toutes et tous !

### Quel lien avec nos libertés ?

C'est la garantie d'une neutralité du net qui assure la non-discrimination, à priori, des contenus.

Aucun fournisseur d'accès à internet (FAI) ne peut imposer à ses clients tel site pour tel service plutôt qu'un autre. Il en va ainsi de l'accès aux sites d'information, de divertissement, aux réseaux anti et sociaux, etc.

C'est en ce sens que la neutralité d'internet est une garantie consubstantielle de la liberté d'expression, de la pluralité des opinions et des contenus et de la non-discrimination.

Il appartient alors aux États d'organiser la législation pour assurer à la fois la neutralité du net et le respect du cadre légal. C'est ainsi que l'on peut écrire tout et n'importe quoi sur internet, tout en étant comptable devant la justice.

C'est un principe analogue qui s'applique à la presse par

exemple. La liberté d'expression et la liberté de la presse assurent la pluralité des opinions tout en étant soumises au respect des lois et de la jurisprudence.

Par ailleurs, la neutralité des réseaux est aussi une condition assurant la liberté de la recherche et de l'innovation dans le mesure où elle garantit des échanges non censurés.

La neutralité des réseaux est une pierre angulaire du fonctionnement d'internet. Elle est un peu comme l'air qu'on respire : indispensable bien qu'invisible... Or, c'est d'elle que découlent l'ensemble des usages et des possibilités du « monde numérique » pour le meilleur comme pour le pire...

Pour le pire, on pense d'abord aux usages permettant des actes de violence, de haine, tout comme aux États qui censurent l'accès à certaines parties d'internet... Mais on peut légitimement penser aussi aux GAFAM (et consort) qui profitent de la neutralité du net pour essayer d'installer des monopoles.

Pour le meilleur, on pense évidemment à la recherche et aux échanges de savoirs, à l'accès à l'information. On pense également à la diffusion des logiciels et systèmes libres et aux communautés de libéristes qui œuvrent partout à travers le monde pour l'égal accès du numérique au bénéfice de toutes et tous, partout.

En ce sens, la neutralité des réseaux permet de faire d'internet un « bien commun ».

Le prochain article traitera du capitalisme de surveillance... Sujet(s) à suivre donc.

### Sources

-<https://www.vie-publique.fr/eclairage/18846-neutralite-du-net-quels-sont-les-enjeux>

-<https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-internet-et-numerique/la-neutralite-de-linternet.html>

-1 <https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-internet-et-numerique/la-neutralite-de-linternet.html>

-2 <https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-neutralite-du-net.html>

-2 <https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-neutralite-du-net.html>

## BIODIVERSITÉ, PARCS NATIONAUX... LE SNE FSU TIRE LA SONNETTE D'ALARME



Le syndicat national de l'environnement (SNE), est un des syndicats de la FSU. Il syndique les personnels du ministère de la transition écologique (MTE), du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, du ministère de la mer, de leurs établissements sous tutelle, et de manière plus générale, des structures actives dans le domaine de l'environnement. Ci-dessous un communiqué émanant du SNE FSU

"Investir dans l'humain", ce n'est pas le choix fait par Barbara Pompili. «Les Parcs Nationaux sont à l'os», plaiderait-elle en 2019 à l'Assemblée nationale, alors Députée. Le poste de Ministre de la Transition écologique l'éloignerait-il de ses convictions?

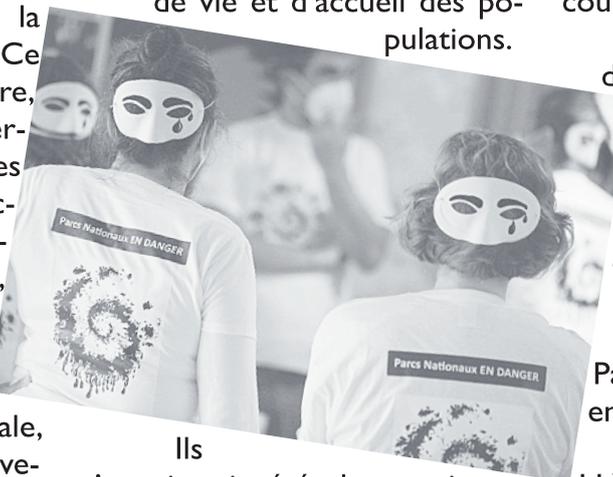
Cette fois, B. Pompili, va passer «l'os» au court-bouillon.

Que restera-t-il alors de la consistance des Parcs Nationaux au rythme effréné de la baisse des moyens humains? Ce choix politique de la Ministre, pour ces joyaux de la biodiversité mondiale, tranche avec les préoccupations majeures actuelles de tous sur la biodiversité... De tous bords, dans la droite ligne de la société civile, les élu.e.s (communes, départements, régions, Assemblée Nationale, Sénat) se mobilisent pour sauvegarder les emplois dans les établissements publics des 10 Parcs Nationaux français et pour doter le 11ème : le Parc National des Forêts.

Au cœur de ces territoires d'exception, l'accompagnement vers des modes de vie durable est quotidien. Cela se construit grâce à un long travail de confiance entre femmes et hommes, professionnels de la protection de la nature et habitants et acteurs des territoires.

Concrètement, depuis plus de 50 ans, les équipes des parcs nationaux travaillent à connaître la biodiversité, les différents patri-

moines (paysager, culturel, historique), à transmettre, à innover et à soutenir les projets intégrateurs de la préservation, à accueillir petits et grands pour faire découvrir et aimer la nature. A l'opposé des grands parcs américains, en France, les parcs nationaux français sont devant un défi de taille : conserver un haut niveau de protection de la biodiversité, tout en restant des territoires de vie et d'accueil des populations.



Ils n'ont jamais été des territoires sous cloche, où quelques "rangers" suffisent. Leur réussite repose sur un minimum de forces vives aux compétences variées! Le domaine de l'environnement n'exécute pas à cet état de fait, que la crise sanitaire nous a rappelé, dans d'autres secteurs d'importance nationale. Pour autant, le Gouvernement semble encore l'ignorer et conduit les aires protégées vers des coquilles



vides.

En 2019, face aux divers rapports attestant d'une crise majeure de la biodiversité, le Président annonçait sa volonté de porter à 30% la superficie d'aires protégées, dont un tiers en protection forte, comme les Parcs Nationaux, d'ici 2030... Un nouvel effet de manche! L'érosion de la biodiversité va se poursuivre, inexorable, si l'Etat ne dépasse pas le niveau du discours.

Augmenter les surfaces d'aires protégées ne peut se faire à moyens humains constants. Aujourd'hui, l'état constitue les équipes de travail des nouvelles aires en déshabillant les anciennes:

-C'est ainsi qu'il a créé le Parc National des Calanques en 2012.

-C'est ainsi qu'il crée le 11ème Parc National.

Les plus vieux Parcs Nationaux paient cher ces créations: moins 20% en 10 ans et l'érosion continue.

Désormais ils ne pourront plus remplir toutes les missions qui leur incombent.

Les Parcs Nationaux ont constitué jusqu'à aujourd'hui des remparts pour la biodiversité grâce à la préservation et à la restauration de milieux naturels de qualité.

**Déshabillés, pourront-ils en faire autant demain?**

## LA RELATION ATSEM/PROFESSEUR-E... COMPLEXE ET DÉTERMINANTE.

Entretien réalisé avec une collègue ATSEM syndiquée au SNUTER FSU

Je crois que l'image qui nous définit le mieux c'est celle du couteau Suisse. Tu sais, un outil multi-usage. On se doit d'être polyvalent-e-s, à la fois être sur le soin (à l'égard des élèves, de l'enseignant-e), sur l'entretien des locaux, sur l'animation...

Sinon, en vrai... Je suis un Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle. J'ai un CAP Petite Enfance qui m'a permis d'accéder à la Fonction Publique comme agent de catégorie C, donc sans évolution de carrière. Mon employeur c'est le maire. Mais j'ai aussi un lien hiérarchique avec la direction d'école et un autre avec le coordonnateur. Au delà de ces aspects fonctionnels et statutaires, nous, ATSEM, avons un rôle éducatif. Nos rôles respectifs, à nous et aux professeur-e-s, se chevauchent pour partie. On accompagne l'enseignant dans son projet éducatif et pédagogique mais on aide aussi directement les petits à devenir des grands.

Notre journée dure 9 heures avec juste 30 minutes de pause le midi. Et cela comprend les temps d'animation sur le temps périscolaire. Sur le temps scolaire l'ATSEM apporte une aide éducative et pédagogique, assiste le ou la professeur-e dans la préparation et dans la mise en pratique de la classe. En général, on connaît bien l'école. On travaille à toutes les vacances. Le travail d'entretien des locaux est très lourd. Tout ajouté, c'est une fatigue physique et psychologique qui nous assaille.

La réalité que je connais a toujours été apaisée, positive. J'aime mon métier. Mais pour cela il faut savoir aborder les conflits qui naissent, car parfois on n'est pas tout à fait d'accord avec la proposition de l'enseignant-e. Alors comment faire? Se taire? L'important c'est de trouver le chemin de la parole, de pouvoir expliquer. En fait il faut faire preuve de beaucoup de diplomatie.

J'ai beaucoup de respect et une sincère admiration pour le corps enseignant. Ils ont un niveau d'études et une formation que je n'ai pas. Mais je sais aussi qu'on est très complémentaires.

L'enjeu sur lequel nous avons eu récemment des tensions, c'est à propos des grèves. Les enseignant-es ne faisaient pas grève et nous si. Certain-es ont dit à leur ATSEM « tu n'as

pas le droit de faire grève ». D'autres sont allé-es jusqu'à afficher à l'entrée de la classe « Votre ATSEM fera grève parce qu'elle ne veut pas trop d'enfants »... Les collègues qui ont subi cela ont du coup décidé de faire toutes les grèves. Nous sommes aussi confronté-es à des demandes très insistantes de dire tôt notre participation ou pas à la grève. En ce qui nous concerne, rien ne nous impose cela, et nous n'allons tout de même pas abandonner un droit normal de grève en nous pliant nous même à cette contrainte injuste! On ne fait bien sûr pas grève pour embêter l'enseignant-e, mais pour dire à notre employeur que ça ne va pas. Aller prendre en témoin les familles comme cela a pu être fait, c'est violent et humiliant. La communauté des ATSEM a d'ailleurs réagi violemment. Ça laisse des traces. Heureusement ça n'a pas concerné mon enseignant-e.

Personnellement je reste vigilante sur les changements de duo. Je parle les choses et je suis capable de dire à un-e enseignant-e que je ne souhaite pas entrer en binôme avec lui ou elle. La relation de travail au sein de la classe de référence, ça engage beaucoup. Je sais que je serais incapable de travailler dans un cadre routinier, par exemple.

Il y a des jours où ça ne fonctionne pas bien, et où il faut pouvoir se le dire, et engager une réflexion commune. Mon enseignante a l'âge de ma fille. Parfois elle me demande « tu pourrais pas me dire ce que tu ferais, toi? ». Je lui réponds en général : « c'est toi l'enseignante. On essaie. On verra. Et on sera deux à assumer ». Parfois on parle de moi dans l'école comme d'un pilier. Mais il faut prendre garde à ne pas se substituer. Je dirais qu'il ne faut pas qu'on soit indispensable, mais il faut qu'on soit là pour soutenir. Il faut se positionner en se disant que si nous n'étions pas là ça tournerait quand même. Mais aussi que quand nous sommes là, puisque nous sommes là, ça tourne mieux.

Nous avons aussi des problématiques purement professionnelles qui nous distinguent. La sollicitation physique liée à notre métier conduit à des maladies professionnelles qui ne sont jamais reconnues. Il y a une péni-

bilité, pour le dos par exemple, qui n'est pas toujours reconnue. Je manipule 50 lits par jour, et mon enseignante me donne un coup de main. Quand ça se passe comme ça c'est super. Ce n'est pas son rôle, mais elle mesure que même si pour elle aussi le dos est soumis à dure épreuve, pour moi c'est décuplé, et qu'en faisant cela elle me soutient par les actes. C'est important ce retour de prise de soin de l'autre.

On prend soin des enfants, de l'enseignant-e, de ses collègues (par l'entraide), on prend soin de sa direction (on sait que la fonction de direction est très dure). Et il ne faut pas oublier aussi d'essayer de prendre soin un peu de soi. Quand on aime son travail c'est un investissement complet. En rentrant chez soi on ramène à la maison cette réalité journalière parfois joyeuse, parfois douloureuse, soucieuse. Par exemple le sentiment de n'avoir pas réagi de la meilleure façon avec un enfant nous poursuit.

Ce serait bien de trouver des formations pour penser ensemble, à distance des hiérarchies respectives de nos deux professions, dans un espace neutre, à l'INSPE, à l'université...

Dernièrement, dans mon école, nous avons éprouvé le besoin de mettre en place une réunion collective de toute l'équipe, ATSEM et enseignant-e-s confondu-e-s. Nous ne sommes pas simplement de petites mains ni les dames pipi d'autrefois. Les ATSEM sont bien sûr loin d'être « bêtes » même si elles n'ont qu'un CAP petite enfance.

Pour que nous formions un collectif de travail ATSEM/enseignant-es au quotidien, il faut dépasser ce qui dans nos statuts, dans nos niveaux de revenu, dans nos conditions de travail, nous oppose, pour travailler dans une parité de reconnaissance et de dignité.

Mais ce n'est possible que si chaque catégorie professionnelle sait être solidaire de l'autre et sait le montrer, y compris dans la revendication, dans la grève, dans les manifestations, vis à vis des parents. Ça passe à un moment par une démarche syndicale, et même intersyndicale, entre deux métiers qui s'appuient l'un sur l'autre avec pour objectif commun de faire grandir les tout petits, les petits, les moyens et les grands...

## LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE : FIN DES CHSCT...

Cette loi organise la «dé-concentration managériale». En effet, elle donne des leviers de contournement d'une partie de la représentation des personnels d'une part, et permet de moins recourir au réglementaire pour renvoyer nombre de sujets à des accords locaux. La FSU combat les risques le développement de la «contractualisation» en lieu et place de ce qui relève jusqu'ici du

droit, du statutaire et du réglementaire. Cette loi prévoit la disparition des CHSCT, alors qu'il est essentiel de maintenir une instance entièrement dédiée à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail. L'action des militant-es a permis d'imposer et de faire connaître les CHSCT. Les personnels s'en emparent de plus en plus fréquemment pour défendre leurs droits et imposer les

questions de conditions de travail et de santé aux employeurs publics. A ce titre les délégués FSU du CHSCTD72 éducation tiennent à jour sur le **site FSU72** les compte rendus des **audiences hebdomadaire sanitaires** avec l'administration et commentent au plus près une gestion inquiétante de la crise.

**Un clic qui vaut le détour.**

### CHSCT : QUELS SONT VOS DROITS

#### UN TRAVAIL SOUS TENSION.

Dans les trois versants, les personnels de la Fonction publique vivent au quotidien des situations de travail dégradées.

41 % des personnels de la FPE déclarent manquer de temps pour effectuer un travail correct.

80,6 % des personnels de la FPT sont exposés-es à des contraintes posturales et articulaires.

50 % au moins des personnels doivent gérer des situations de tension avec les usager-es...

#### LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

Le premier droit des personnels est le respect par l'employeur de ses obligations réglementaires! Tout employeur doit assurer la sécurité et protéger la santé des personnels qui sont sous sa responsabilité.

À cela s'ajoutent toutes les obligations des employeurs inscrites dans le code du travail : «chaque employeur public a l'obligation d'identifier les risques, de les supprimer, d'évaluer ceux qui ne peuvent l'être, d'informer et de former les personnels sur la prévention de ces risques, et de mettre en place une organisation et des moyens adaptés». La circulaire DGAFP du 18 mai 2010 rappelle ainsi que «le manquement à l'obligation d'évaluation des risques et à la mise en place de mesures de prévention pertinentes peut engager la responsabilité pénale du chef de service ou de son délégataire, (...) en cas de dommage

consécutif à ces manquements». Il faut adapter le travail au personnel et non l'inverse.

#### DROIT À LA SANTÉ

Le travail ne doit pas porter atteinte à l'intégrité physique et mentale ! Cela signifie non seulement qu'il ne doit pas provoquer de maladie ou d'accident, mais qu'il doit contribuer au développement personnel de chaque personnel dans son travail. Cela implique notamment la prise en compte des Risques Psycho-Sociaux (RPS), la mise à disposition par l'employeur d'Équipements de Protection Individuels (EPI) adaptés à l'activité, et le droit à réparation quand l'accident ou la maladie professionnelle survient (Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service - CITIS -, adaptation du poste, suivi médical, ...).

**Comme vous pouvez le constater, entre réalité et droit, nous sommes loin du compte et il faut peser pour que ces droits viennent changer la réalité.**

#### LES OUTILS

Pour défendre et faire respecter vos droits, :

##### -Droit de signalement :

le registre santé et sécurité au travail doit être accessible à tout personnel. Il permet de signaler les situations et conditions de travail problématiques ou dégradées. Il permet aussi de faire des propositions d'amélioration de l'organisation du travail. Ce

signalement oblige l'employeur à une réponse écrite. Un personnel qui constate un danger sans y être directement ou immédiatement exposé peut aussi exercer son droit d'alerte en renseignant ce registre.

##### -Droit de retrait :

tout personnel qui est confronté-e à une situation de travail dont il-elle a un « motif raisonnable » de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé doit le déclarer dans le Registre Danger Grave et Imminent (DGI). Il-elle peut alors réglementairement exercer son droit de retrait.

##### -Droit à la protection fonctionnelle,

la protection fonctionnelle constitue une obligation pour l'employeur public contre les mises en cause ou attaques dont les personnels public-ques peuvent être victimes en raison de leurs fonctions. La demande écrite de protection fonctionnelle est complémentaire, le cas échéant, au dépôt de plainte.

#### NE PAS SE LAISSER ENFERMER DANS L'INDIVIDUALISATION

Une situation problématique, même si elle est perçue individuellement, n'est en général que la manifestation d'une défaillance de l'organisation du travail (manque de moyens, management, consignes inadaptées, ...).

**Ne restez pas seul-e ! Alerte les représentants du personnel, la section syndicale FSU.**

## LUTTES ET MOBILISATIONS ...

### RETOUR SUR LE 20 MARS



Pour la FSU, pas d'hésitation, le choix à faire c'est celui de la **convergence, sans amalgame, mais en lien**.

Le 16 mars la FSU était à l'Université pour soutenir les étudiant-e-s dans leur lutte contre l'explosion d'une précarité dramatique pour la jeunesse, et pour avec elles et eux construire les perspectives d'un monde d'après respectueux du climat et des humains.

Le 20 mars, la FSU était sur le pont, au départ de la Préfecture, avec le collectif contre la Loi Sécurité Globale et la batucada intersyndicale pour un groove général. Les plus de 30 organisations du collectif Sarthe dénoncent une loi sécuritaire qui

permettra, par des moyens techniques nouveaux et sur-puissants, une mise sous le boisseau de toute contestation sociale et une surveillance très accrue des populations.

Ce même 20 mars, la manifestation LSG arrivera aux Quinconces, théâtre occupé par les professionnels de la culture et des arts, occupation que la FSU accompagnait depuis le lundi précédent. Les occupant-e-s exigent la réouverture, (raisonnée du point de vue sanitaire), des lieux de culture, contre le risque de disparition du tissu artistique professionnel de fond. La revendication première est le retrait de la réforme de l'assurance chômage qui impacte ce réseau de terrain. Ils se mobilisent pour que nos désirs d'étrangeté, d'altérité, d'humanité puissent de nouveau exister et croître après cette terrible période. Ils projettent d'accompagner le mouvement social. On les retrouvera donc!



### 31 MARS

### RETRAITES... LA COLÈRE



*Retraités mal traités,  
mais retraités mobilisés*

*Depuis juin 2014 nos organisations syndicales et associatives mènent un combat sans précédent pour faire entendre aux gouvernements successifs les besoins, attentes et revendications des retraités. Pour ceux d'aujourd'hui, certes, mais également pour les générations futures. Mais nos dirigeants restent sourds. Pire, ils considèrent et propagent l'idée que les retraités seraient les privilégiés du moment, voire pour partie les responsables de la dette sociale que les jeunes devront payer demain. Ça suffit !!!*

**MERCREDI 31 MARS 2021**

**PLACE DES JACOBINS AU MANS**

**10H**

**RASSEMBLEMENT MANIFESTATION**

## ARRIVÉE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE L'OUEST AU MANS

**Financement – Laïcité – Service Public. La FSU participe au comité de vigilance laïque.**

LE 28 JANVIER 2021

Le Comité de Vigilance Laïque de la Sarthe a appris le projet de développement de l'institut catholique dit "Université catholique de l'ouest" (UCO) qui s'implanterait en centre-ville du Mans en 2022 et s'en insurge. Cet institut, s'octroyant ainsi ce titre pour sa communication, ne peut en fait délivrer des diplômes qui doivent être validés par une université publique, la seule habilitée à le faire.

Ce projet ne devrait pas recevoir de fonds publics et il n'y a aucune obligation pour les collectivités régionale, départementale et locale de le financer. Le coût moyen de l'inscription de 6000 euros par an (variant de 2940 à 7990 euros), ajouté à des mécénats privés permet un autofinancement sans recourir à des financements publics. Si chaque citoyen est libre de choisir pour lui-même le type et le lieu d'enseignement et de formation qui lui conviennent, l'argent public ne devrait être dévolu qu'à des établissements laïques ouverts et accessibles à toutes et tous, quelle que soit l'origine sociale des élèves.

L'université publique qui dispense des formations de qualité reconnue pourrait par contre, elle, bénéficier de plus de soutien et financements pour son propre développement, dans l'intérêt de tou.te.s les

étudiant.e.s. Pourquoi ne pas redynamiser le centre-ville en favorisant plutôt une extension de "le Mans Université"?

L'établissement privé catholique "UCO" affiche par ailleurs depuis longtemps une idéologie qui n'est pas entendable à l'heure où la nation est mobilisée autour de la laïcité à vivre et faire vivre pour une nécessaire paix sociale. Le directeur a exercé différentes fonctions au sein de la "Communauté de l'Emmanuel" pour laquelle l'égalité femmes-hommes n'est pas de mise. Et pour l'UCO d'Angers - qui a organisé des conférences sur son site contre le mariage pour tous - la Sarthe est une "terre de mission" (dans le journal "la Croix" du 13 janvier dernier); les jeunes sarthois auraient-ils besoin de lumière?... plutôt religieuse?...

La vision de l'UCO de l'environnement sociétal est loin d'être neutre et il est inquiétant qu'elle se positionne justement essentiellement dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales. Comment des élus de la République pourraient-ils soutenir et favoriser l'implantation d'un établissement avec de telles orientations idéologiques?

Enfin, ce projet, contrairement aux discours diffusés dans les médias, est bien une concurrence directe au service public de l'Education. Ces

formations payantes seront proposées dans des filières que les Universités du Mans et d'Angers et leurs sites secondaires à Laval, Cholet et Saumur, travaillent ensemble actuellement en complémentarité pour une offre publique aux étudiant.e.s de la région, notamment en psychologie, sciences de l'éducation et plus généralement en sciences humaines et sociales. L'institut catholique, pour l'instant, ne se pose évidemment pas en concurrent pour ne pas froisser mais ne s'interdit pas à l'avenir, si besoin, de « venir en soutien » à l'Université publique sur les filières en « tension », y compris dans les filières existantes (Ouest France du 13 janvier). Qu'en penser, sinon que cette « complémentarité » de fait concurrençant les universités publiques voisines n'est que la porte ouverte à une concurrence plus importante?

**Le Comité de Vigilance Laïque réaffirme que les pouvoirs publics doivent réserver leurs financements à l'enseignement public qui, seul, peut réunir les citoyennes et citoyens de demain, quels que soient leur rang social, les croyances et l'origine de leurs parents, pour leur faire partager la joie et l'intérêt d'apprendre dans la diversité et la mixité, abrités et inspirés par le principe de laïcité.**

### Une démarche d'information et de contestation qui se prolonge

Dès l'annonce dans la presse, la FSU a fait paraître un communiqué dont la teneur était déjà celle, quelques jours plus tard, du CVL. "...Quelle conception de la laïcité préside à la décision du maire du Mans d'accepter cette implantation? Celle d'une juxtaposition de propositions d'éducatives, catholique ici, musulmane là, juive ailleurs,

patronale plus loin, décroissante par là, libertaire dans cette rue, militaire dans ce quartier...? (...)

Pour la FSU l'actualité, terrible, montre combien l'état doit au contraire concentrer ses efforts sur le développement des services publics comme outils essentiels du « faire société ».(...)

Il ne peut exister, contrairement à ce qu'exprime le maire, de complémentarité entre

public et privé. Ce qui s'introduit quand le parc privé augmente, c'est une concurrence, inéquitable puisque le public est sous régime austéritaire quand l'autre dispose de revenus issus de ses clients".

Dans le cadre du CVL nous avons rencontré le maire du Mans pour expliquer notre désaccord, et nous rencontrons dans la période qui vient député-e-s et sénateur-trices à ce propos.

## SEMAINE D'ACTION DU 5 AU 10 AVRIL 2021

Les organisations CGT, FSU, Solidaires, FA, appellent à faire de la semaine du 5 au 10 avril une semaine d'actions diversifiées pour faire entendre la voix des agent-es publics.



### MARDI 6 AVRIL 2021

DEVANT LA PRÉFECTURE

17H30

RASSEMBLEMENT MANIFESTATION

## Agissons et proposons un autre avenir avec la fonction publique.

Faisons de cette journée l'occasion de mobiliser les divers secteurs de la Fonction Publique, rassemblons et donnons la parole aux agent-e-s, parents, élu-es, des structures scolaires touchées par la carte scolaire, aux agent-e-s territoriaux impactés par la loi de Transformation de la Fonction Publique, aux agent-e-s hospitalier-es qui, à part des applaudissements en un autre temps, n'ont rien vu arriver pour sauver l'hôpital public, au contraire.

Un préavis couvre les agent-es qui seront en grève. Une conférence de presse et une audience en préfecture sont prévues.

### JEUDI 8 AVRIL 2021

DEVANT LA DSDEN

11H ÉCHANGE, INFORMATIONS SUR LA SITUATION DES AESH,

12H 30 PIQUE NIQUE

14H RASSEMBLEMENT MANIFESTATION

## AESH, personnels scolaires au sens large, en grève le 8 avril contre la précarité, contre les PIAL !

En réponse à l'obstination du ministre qui refuse de s'engager vers une amélioration des conditions d'emploi des AESH (revenus en dessous du seuil de pauvreté, temps partiels imposés), et en réponse à la dégradation de leur mission depuis la création des PIAL, les organisations CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation appellent les personnels à la grève le 8 avril.

Le ministre répète que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap est une priorité de son ministère. Pourtant, il fait le choix de maintenir dans la précarité les 110000 AESH qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de la scolarité de ces élèves.

Les occupant-es de la scène nationale des Quinconces ont décidé en AG d'accompagner les luttes locales, lorsque les revendications font accord. Théâtre, musique, graph, accompagneront cette semaine de mobilisation, et à coup sûr, la précarité des AESH leur parle.

Pour plus d'information consultez le site <https://fsu72.fsu.fr>